



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 septembre 2023



DELIBERATION N°2023-032

L'an 2023, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN À Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/07/2023**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17/07/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N°2023-032 : Décision modificative n°1 au budget communal : ouverture de crédits**

Gérard FEY, Rapporteur

**INDIQUE** que l'évolution de trois situations conduit à proposer une décision modificative du budget communal en ouvrant des crédits.

Ainsi, en fonctionnement, deux ouvertures de crédits en dépenses correspondent :

- Au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* », article 6574 pour un montant de 12 000,00€ pour la subvention exceptionnelle à l'association APJNV (*Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize*) pour 2023 ;
- Au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », il convient d'ouvrir des crédits à hauteur de 5 800,00€. En effet, ce montant correspond à six titres de régie émis en 2021 qui faisaient doublon avec six autres titres d'un même montant. Dès lors,

il convient de les annuler par l'émission de mandats d'un même montant à l'article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

Ces ouvertures de crédits en dépenses de fonctionnement sont équilibrées par :

- des recettes supplémentaires au chapitre 77 « Produits exceptionnels » avec des remboursements sur indemnités journalières plus importants à hauteur de 17 800.00€ à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers ».

En investissement, il convient d'abonder en ouverture de crédits le compte 2046 « Attributions de compensation d'investissement » à hauteur de 17 000,00 € : ce montant correspond au complément nécessaire pour régler la part communale après actualisation, des fonds de concours pour les reconstructions de trois ouvrages d'art par la Métro (Pont des Isles Cordées Route des Béalières, Ruisset et Thouvière). Ces trois opérations ont été achevées en 2019, mais le bilan comptable réel actualisant la part communale de financement vient juste d'être établi par Grenoble Alpes Métropole.

**PROPOSE** ainsi les ouvertures de crédits suivants :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>				
	Dépenses	Recettes	BP 2023	Total BP + DM 1
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits		
Article D 6574 <i>Subventions de fonctionnement aux associations</i>	+12 000,00 €	-	131 000,00€	143 000,00 €
<b>TOTAL Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i></b>	<b>+12 000,00 €</b>	-	305 600,00€	317 600,00 €
Article D 673 « <i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i> »	+5 800,00 €	-	0,00	5 800,00 €
<b>TOTAL D chapitre 67 « Charges exceptionnelles »,</b>	<b>+5 800,00 €</b>	-	0,00	5 800,00 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement 2023</b>	<b>+17 800,00 €</b>	-	2 702 800,00 €	<b>2 720 600,00 €</b>
Article R 7788 « <i>Produits exceptionnels divers</i> »	-	+17 800,00€	40 000,00€	57 800,00€
<b>TOTAL R chapitre 77 « Produits exceptionnels »</b>	-	<b>+17 800,00€</b>	40 000,00€	57 800,00€
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement 2023</b>	-	<b>+17 800,00 €</b>	2 702 800,00 €	<b>2 720 600,00 €</b>

Section d'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	Recettes	BP 2023	Total BP + DM 1
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits		
Article D 2046 « Attributions de compensation d'investissement »	+17 000,00 €	-	152 677,39 €	169 677,39€
<b>TOTAL D Chapitre 204 Subventions d'équipement versées</b>	+17 000,00 €	-	152 677,39 €	169 677,39€
<b>TOTAL Dépenses d'investissement 2023</b>	+17 000,00 €	-	2 343 249,53 €	2 360 249,53 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement 2023</b>	-	-	2 808 415,56 €	2 808 415,56 €

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 16**

**Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.**

Affiché le : 27/09/2023

Reçu en préfecture le : 27/09/2023

Exécutoire le : 27/09/2023

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 26/09/2023

**Le Maire,**  
**Nelly JANIN QUERCIA**